

Paris, le 21 décembre 2018

ACCORD POUR LA CREATION D'UN OPERATEUR DE COMPETENCES INTERINDUSTRIEL : OPCO 2i

Les partenaires sociaux de 22 branches des industries des secteurs de la chimie, du pétrole, des industries pharmaceutiques, de la plasturgie, du caoutchouc, du papier-carton, de l'ameublement et bois, des matériaux pour la construction et l'industrie, de l'énergie, de la métallurgie et du recyclage **ont conclu un collectif portant création de l'Opérateur de Compétences Interindustriel (OPCO 2i)**. Après deux réunions de négociations (4 et 19 décembre), cet accord est ouvert à la signature jusqu'au 26 décembre 2018, sachant que certaines organisations syndicales de salariés et patronales ont signé hier soir à l'issue de la séance de négociation.

Cet accord s'appuie sur les travaux engagés entre la branche de la métallurgie, la branche des industries électriques et gazières et les branches des industries de transformation et de procédés représentées au sein de l'OPCO DEFI+ dont l'accord constitutif avait été signé après 18 mois de négociation.

Il tient compte de l'aspiration réaffirmée par les partenaires sociaux de créer un outil cohérent à disposition de l'ensemble des salariés et des entreprises de l'Industrie, **avec pour objectif de structurer une filière des métiers, des formations et des besoins en compétences de l'Industrie, tout en veillant à sa cohérence et à sa pertinence économique.**

Les parties signataires soulignent l'importance de cet édifice pour promouvoir et financer la formation au sein des TPE, développer l'alternance et apporter l'appui technique nécessaire aux branches professionnelles en matière de développement de l'apprentissage et d'élaboration de nouveaux titres et certifications pour répondre aux enjeux de développement des compétences des salariés et aux besoins des entreprises.

Les missions de l'OPCO s'inscrivent dans le respect des dispositions légales et réglementaires, des accords collectifs et des orientations définies par chaque CPNE/CPNEFP des branches qui constituent l'OPCO.

Une demande d'agrément de l'OPCO 2i sera déposée à la DGEFP avant le 31 décembre 2018.

CHIFFRES ET REPÈRES

- La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » transforme les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) en opérateurs de compétences (OPCO).
- **L'OPCO interindustriel tel qu'envisagé à ce stade regroupe 22 branches représentant plus de 65 000 entreprises, près de 2,7 Millions de salariés et plus de 94 Md € de masse salariale.**

Contacts Presse :

- ✓ **Pascal Le GUYADER – Directeur des Affaires Générales, Industrielles et Sociales au Leem – Mail pleguyader@leem.org portable 06 08 70 62 99**
- ✓ **UIMM – Hanna Sebbah - hanna.sebbah@havas.com - 06 63 73 30 30**
- ✓ **Industries Électriques et Gazières : Sandrine Mirande, Secrétaire générale au SGEIEG – Mail sandrine.mirande@sgeieg.fr, Tel : 01 42 25 53 42**

Liste des organisations professionnelles patronales ayant participé aux négociations

- L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)
- La Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC)
- L'Union Française de l'Electricité (UFE)
- L'Union Nationale des Employeurs des Industries Gazières (UNEmIG)
- L'Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA)
- L'Union Nationale des Industries de l'Ameublement Français
- L'Union des Industries du Panneau Contreplaqué (UIPC)
- L'Union des industries de panneaux de process (UIPP)
- L'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)
- La Fédération Nationale des Industries des Corps Gras (FNCG)
- La Fédération nationale des Industries Electrométallurgiques, Electrochimiques et Connexes (FNIEEC)
- La Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTB)
- L'Union des Producteurs de Chaux (UP'CHAUX)
- La Fédération de l'Industrie du Béton (FIB)
- Le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC)
- La Confédération des Industries Céramiques de France (CICF)
- France Chimie
- La Fédération des entreprises de la beauté (FEBEA)
- La Fédération des industries des peintures, encres, couleurs et colles et adhésifs, Préservation du Bois (FIPEC)
- Le Groupement des petites et moyennes entreprises de production et de services pour la pharmacie et la santé (FACOPHAR Santé)
- La Fédération Nationale des Industries Electrométallurgiques, Electrochimiques et Connexes (FNIEEC)
- Le Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire (SIMV)
- La Fédération de la Plasturgie et des Composites
- Plastalliance Syndicat National de la Plasturgie, des Composites, des Bioplastiques et de la Fabrication additive
- Cartonnage et Articles de Papeterie (CAP)
- La Fédération Française de Cartonnage et Articles de Papeterie (FFCP)
- Les entreprises du médicament (Leem)
- Le Syndicat de l'industrie du diagnostic in vitro (SIDIV)
- L'Union Française des industries Pétrolières (UFIP)
- L'Union Inter Secteurs Papiers Cartons pour le Dialogue et l'Ingénierie Sociale (UNIDIS)
- Syndicat général des Instruments à écrire et des Industries connexes (SGIEIC)
- Le Syndicat national du caoutchouc et des polymères (SNCP)
- UCAPLAST-Union des Syndicats des PME du Caoutchouc et de la Plasturgie